



# CONVOCAATION

À TOUTES LES DÉLÉGUÉES  
À TOUS LES DÉLÉGUÉS  
DE L'A.P.L.

**AVIS DE CONVOCAATION**  
**BUREAU DES DÉLÉGUÉS**  
**Séance extraordinaire**

Par la présente, vous êtes convoquées et convoqués à une séance ordinaire du BUREAU DES DÉLÉGUÉS qui se tiendra :

**LE MERCREDI, 17 janvier 2024**

**18 H 30**

Inscriptions à partir de 18 h

**ÉCOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
DE CHÂTEAUGUAY  
(à la cafétéria)**

225, boul. Brisebois, Châteauguay, Qc, J6K 3X4

**BDD extraordinaire en  
présence**

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Déterminer les modalités (mode virtuel ou présentiel) de la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire au sujet de la présentation de règlement des matières sectorielles et de l'entente de principe des matières intersectorielles :
  - En fonction des encadrements juridiques;
  - En fonction des constitutions et règlement APL;
  - En fonction des besoins et commentaires exprimés par des membres.

**Afin de réduire l'utilisation  
du plastique à usage  
unique, nous vous  
rappelons d'apporter votre  
bouteille réutilisable.**



Guy Poissant, 1<sup>er</sup> vice-président  
L'Association des professeurs de Lignery (CSQ)  
36, boul. Taschereau – CP 36  
La Prairie QC J5R 3Y1  
Tél : 450-659-5491 ou 438-320-5491  
Courriel : z27\_lignery@aplcsq.net  
SiteWeb : www.lignery.ca

# **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRATODINAIRE DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ), LE MERCREDI 17 JANVIER 2024 À 18 HEURES 30 MIN., SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MONSIEUR GUY POISSANT.**

## **- ORDRE DU JOUR -**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Déterminer les modalités (mode virtuel ou présentiel) de la tenue de l'Assemblée générale et de l'entente de principe des matières intersectorielles :
  - En fonction des encadrements juridiques;
  - En fonction des constitutions et règlements APL;
  - En fonction des besoins et commentaires exprimés par des membres.

## **PRÉSENCES :**

**(ARCHIVES BDD-968-05)**

Provost, Martine, présidente  
Poissant, Guy, 1<sup>er</sup> vice-président  
D'Amour, Kim, 2<sup>e</sup> vice-présidente  
Renaud, Hélène, 3<sup>e</sup> vice-présidente  
Côté, Valérie, 4<sup>e</sup> vice-présidente  
Hébert, Sophie, secrétaire générale  
Angers, Geneviève  
Arcand, Annie  
Bélanger, Sylvie  
Bellemare, Chantal  
Bouchard, Marie-Élaine  
Boudreau, Denis  
Bourdeau, Mélissa  
Bourdon, Véronique  
Boursier, Annie-Claude  
Boyer, Estelle  
Brunette, Stéphanie  
Chamberland, Martine  
Charest, Caroline  
Choquette, Anic  
De Blois, Sophie  
Dénier, Caroline  
Deschênes, Alex  
Dumouchel, Mélanie  
Dumouchel-Jannelle, Emma  
Dupré, Patrick  
Durand, Sarah  
Fontaine, Shirley  
Fortin, Mylène  
Gauthier, Hélène  
Gervais, Jean-Simon

Giard, Sylvie  
Girard, Marie-Josée  
Girard, Marilyn  
Gosselin, Amélie  
Goulet, Michèle  
Gravel, Ann-Marie  
Grondin, Chantal  
Guérin, Jacinthe  
Gutierrez, Katia  
Hince, Nathalie  
Hodgins-Ravensbergen, Aiden  
Hotte-Vaudry, Geneviève-C  
Jomphe, Karelle  
Laberge, Isabelle  
Lafontaine, Marie-Claude  
Lagarde, Brigitte  
Landry, Daniel  
Lapierre, Isabelle  
Lapierre, Véronik  
Lauzon, Andréanne  
Lauzon, Cédric  
Le Corff, Christian  
Leclerc, Annie  
Leclerc, Chantal  
Legault, Isabelle  
Lemire, Julie  
Lespérance, Anick  
Lessard-Lachance, Cédric  
Létourneau, Julie  
Létourneau, Mélissande  
Lévesque, France

Lussier, Alexandra  
Mailhot, Sophie  
Malaborza, Mélanie  
Marleau, Patrick  
Meunier, Marc-Étienne  
Normandin, Marc  
Ouellette, Suzanne  
Paquin, Francis  
Parent, Luc  
Pelletier, Myriam  
Périard, Marie-Claude  
Perras, Élisabeth  
Poirier, Caty  
Primeau, Chantal  
Reid, Philippe  
Riendeau, Ninon  
Robillard, Joanie

Rolland, Kathryn  
Ross, Sylvie  
Roy, Sébastien  
Savoie, Jérôme  
St-Jean, Valérie  
St-Pierre, Annie  
T. Richard, Christine  
Teodoro, Elsa  
Tragnée, Josée  
Trahan, Janie  
Trédemy, Karine  
Tremblay-Duchaine, Claudia  
Trudel, Charles  
Vaillancourt, Josée  
Verreault, Michel  
Viau, Méryanne

Martine Provost, présidente, remercie les délégués de leur présence. Elle explique brièvement les raisons qui ont mené à la tenue de ce Bureau des délégués extraordinaire.

## **1. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Guy Poissant, 1<sup>er</sup> vice-président, présente l'ordre du jour.

## **2. MODALITÉS DE LA TENUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2024**

Sophie Hébert, secrétaire générale, présente les différents aspects qui ont mené à la tenue de ce Bureau des délégués extraordinaire.

Il a été question, notamment :

- Des vérifications juridiques des Constitutions et règlements de L'APL;
- De certains passages de nos Constitutions et règlements;
- Du Code du travail.

En somme, elle précise qu'il n'y a rien dans le Code du travail, dans la jurisprudence et dans nos Constitutions et règlements qui obligerait ou empêcherait la tenue d'une assemblée générale dans un mode spécifique. Elle précise que les Constitutions et règlements de L'APL pourraient bénéficier d'une analyse et de travaux subséquents afin de rendre cet aspect mieux défini.

Martine Provost indique que le Conseil exécutif a demandé au Bureau des délégués de déterminer les modalités (mode virtuel ou présentiel) de l'Assemblée générale extraordinaire qui portera sur la présentation de règlement des matières sectorielles et de l'entente de principe des matières intersectorielles.

Des échanges ont lieu et on répond aux questions.

Sophie Hébert présente trois options qui émanaient de nos conseillers juridiques :

- 1- Tenir une assemblée en mode présentiel en prenant comme engagement de changer les constitutions et règlements. (Cette option n'était pas celle privilégiée par nos juristes).
- 2- Donner le mandat au Bureau des délégués de statuer sur les modalités de la réunion (mode virtuel ou présentiel);
- 3- Tenir une présentation en mode virtuel, mais tenir le vote en mode présentiel, et ce, en offrant plusieurs lieux de vote différents. (Cette dernière hypothèse s'apparentant à un référendum, elle n'était donc pas à privilégier par notre équipe juridique, puisque ça pouvait porter à confusion).

17-01-BDD-23-24-1576

Amendement à la proposition 17-01-BDD-23-24-1577  
Il est proposé par Amélie Gosselin, appuyée par Katia Gutierrez, d'apporter l'amendement suivant : « Le vote devra être précédé d'une pause ».

Le vote est pris sur l'amendement.

Adoptée à l'unanimité.

17-01-BDD-23-24-1577

Il est proposé par Patrick Dupré, appuyé par Josée Tragnée, que dans le cas présent, l'assemblée générale du 30 janvier 2024 soit tenue en mode virtuel afin de présenter la proposition de règlement sectoriel (conditions enseignantes) et la proposition d'entente de principe (matières intersectorielles).

Le vote est pris sur la proposition amendée.

Adoptée à la majorité

L'adoption de cette proposition amendée dispose de la proposition 17-01-BDD-23-24-1578

17-01-BDD-23-24-1578

Il est proposé par Josée Vaillancourt, appuyée par Anne-Marie Gravel, que la présentation et le vote fassent l'objet de deux rencontres en mode virtuel : une pour la présentation et l'autre pour le vote, et ce, à 48 heures d'intervalle.

Cette proposition a été disposée par l'adoption de la proposition amendée 17-01-BDD-23-24-1577

17-01-BDD-23-24-1579

Il est proposé par Joanie Robillard, appuyée par Véronik Lapière, que le Conseil exécutif réfère au comité des Constitutions et règlements d'analyser et, s'il y a lieu, de modifier les Constitutions et règlements de L'APL afin de clarifier les modalités des différentes réunions.

Le vote est pris sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

À 20 H 34 MIN, L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST UNANIMEMENT LEVÉE.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---